

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73 Nomination.

n° 73

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

6 avril 1910

Numéro JO

n° 162 du 01/05/1910

Date du numéro

1 mai 1910

### TEXTE INTÉGRAL

le nommé Djama Bouralé, agent de 6 classe du cadre igdigène des Douanes, est licencié de son emploi à compter du 1er avril 1910 et est remplacé par le nommé Djama Meheli à compter de la même date.